|  |
| --- |
|  |
| Réf.: | Circulaire BDT/IP/CSTG-6 | Genève, le 3ème de décembre 2018 |
|  |
|  |  |  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT– Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018)– Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D– Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT‑D– Aux Observateurs (organisations régionales et internationales)– A l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |
| **Objet:** | **Deuxièmes réunions des Commissions d'études de l'UIT-D pour la période d'études 2018‑2021 – Commission d'études 1: 18-22 mars 2019 et Commission d'études 2: 25‑29 mars 2019** |
|  |
| Madame, Monsieur,En concertation avec Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire), Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT‑D (CE 1) et M. Ahmad Sharafat (République islamique d'Iran), Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D (CE 2), j'ai l'honneur de vous inviter aux réunions de 2019 des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D qui se tiendront respectivement du 18 au 22 mars 2019 et du 25 au 29 mars 2019. Ces réunions auront lieu au siège de l'UIT à Genève.Les réunions des équipes de direction des Commissions d'études 1 et 2 se tiendront respectivement les 17 et 24 mars, et la réunion de l'équipe de direction commune des CE 1 et 2 de l'UIT-D aura lieu le 24 mars 2019. Il est important que les entités s'assurent que les personnes qui ont été nommées aux fonctions de Président et de Vice-Président de chacune des commissions d'études, ainsi qu'aux fonctions de Rapporteur ou de Vice-Rapporteur pour les 14 Questions à l'étude, soient présentes pendant les réunions de la commission d'études et du groupe du Rapporteur concernés.Les Commissions d'études de l'UIT-D sont ouvertes à la participation des Etats Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D, des Associés de l'UIT-D et des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D, qui sont invités à assister aux réunions de ces commissions d'études et de leurs groupes du Rapporteur et à présenter des contributions pour les Questions à l'étude pertinentes.Ces réunions permettront de présenter des rapports d'activité annuels, de passer en revue la structure générale des rapports attendus sur les Questions, de présenter les contributions en rapport avec les travaux, de passer en revue les moyens de collecte des informations requises, par exemple les études de cas et les enseignements tirés, et d'approuver les produits et rapports annuels, le cas échéant. Les membres sont encouragés à soumettre des contributions pour les travaux sur les Questions à l'étude conformément à la structure générale des rapports attendus sur les Questions et au domaine de travail. Des liens Internet vers la structure générale des rapports sont disponibles dans l'Annexe 3 de la présente lettre.Les plans de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions seront publiés en temps utile sur le site web consacré à chacune d'elles (voir l'Annexe 1). Des renseignements détaillés sur la procédure à suivre pour s'inscrire et présenter une demande de bourse ou pour soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques, sont donnés dans l'Annexe 2.Mme Christine Sund et M. Kyung-Tak Lee, Conseillers pour les Commissions d'études de l'UIT-D, se tiennent à votre disposition si vous souhaitez des informations supplémentaires (par téléphone: +41 22 730 5999, par télécopie: +41 22 730 5484 ou par courrier électronique: devsg@itu.int).Je sais pouvoir compter sur votre participation constante et active aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.[Original signé]Brahima SanouDirecteurCc: Rapporteurs et Vice-Rapporteurs pour les Questions confiées aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D Bureaux régionaux de l'UIT Coordonnateurs au siège de l'UIT et dans les Bureaux régionaux/Bureaux de zone pour les Questions confiées aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D |
|  |

|  |
| --- |
| Annexe 1Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunionsLes projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des **Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D** peuvent être consultés sur les liens ci‑après:Commission d'études 1Pages pertinentes du site web:• [Page consacrée à la réunion](https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2018&blk=21832)• [Projets d'ordre du jour](https://www.itu.int/md/D18-SG01-OJ/fr)• [Projet de plan de gestion du temps](https://www.itu.int/md/D18-SG01-ADM/fr)• [Rapports des réunions de septembre 2018 des Groupes du Rapporteur avec les programmes de travail et la structure générale des rapports actualisés](https://www.itu.int/md/D18-SG01-R/fr)Commission d'études 2Pages pertinentes du site web:• [Page consacrée à la réunion](https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2018&blk=21833)• [Projets d'ordre du jour](https://www.itu.int/md/D18-SG02-OJ/fr)• [Projet de plan de gestion du temps](https://www.itu.int/md/D18-SG02-ADM/fr)• [Rapports des réunions d'octobre 2018 des Groupes du Rapporteur avec les programmes de travail et la structure générale des rapports actualisés](https://www.itu.int/md/D18-SG02.RGQ-R/fr) |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Annexe 2Inscription, assistance pour l'établissement d'une demande de visa et demandes de bourses***Inscription en ligne***L'**inscription** se fera **exclusivement en ligne.** Avec le nouveau système d'inscription, chaque participant souhaitant assister physiquement ou à distance aux réunions devrait remplir et soumettre un formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.A l'aide de votre compte TIES, vous pouvez vous inscrire aux réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D. Si vous ne possédez pas de compte TIES, vous pouvez à tout moment créer un compte [ici](https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx). **Note:** Si vous avez déjà créé un compte TIES lors de votre inscription à des réunions liées aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D en 2018, celui-ci est toujours valide.L'inscription en ligne débutera le **lundi 10 décembre 2018** à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à ces réunions doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par chaque administration et entité habilitée à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>. En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement par écrit au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique (bdtmeetingsregistration@itu.int).***Assistance pour l'établissement d'une demande de visa***Au besoin, le participant peut demander une **assistance pour obtenir un** **visa** lors du processus d'inscription en ligne. Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre décrite sur le [site web](http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2014-2018/Pages/delegate-resources/visa-procedures.aspx). Veuillez noter qu'il faut **au minimum trois semaines** pour traiter une demande de visa Schengen.***Retrait des badges sur place*****Le retrait des badges sur place** débutera le **lundi 18 mars 2019** à 8 heures et se fera au bâtiment Montbrillant. Les délégués inscrits doivent apporter leur lettre de confirmation d'inscription adressée par l'UIT et présenter une pièce d'identité ou un passeport avec photo.Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, comme les dispositions en matière d'hébergement et de visa, sur le site web consacré à chacune des réunions susmentionnées: [site web](https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2018&blk=21832) **pour la** **Commission d'études** **1** et [site web](https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=2&sp=2018&blk=21833) **pour la** **Commission d'études 2**.***Demandes de bourses*****Pour chaque commission d'études, une bourse complète ou deux bourses partielles par pays remplissant les conditions requises** pourront être accordées, en fonction des ressources financières disponibles, afin de faciliter la participation des pays en développement. Priorité sera donnée aux participants qui soumettront une contribution écrite présentant un intérêt direct pour au moins une Question particulière parmi celles à l'étude. Les demandes de bourses (une bourse par pays remplissant les conditions requises) doivent être agréées par l'administration concernée de l'Etat Membre de l'UIT et soumises avant le **24 janvier 2019 au plus tard**.Les demandeurs de bourse doivent tout d'abord **soumettre** leur inscription à la réunion de la commission d'études à laquelle ils veulent participer avant de pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse. Cela signifie que, lors de l'inscription, les demandeurs doivent cocher la case correspondant aux demandes de bourses.Les Etats Membres sont invités à prendre en compte l'équilibre entre les hommes et les femmes et à inclure des délégués handicapés ainsi que des délégués ayant des besoins particuliers lorsqu'ils proposent des délégués pouvant bénéficier d'une bourse.Veuillez noter que, en fonction du nombre de demandes retenues, les pays bénéficiant d'une bourse devront peut-être contribuer en partie au coût de la bourse. **La demande de bourse, approuvée et signée**, doit parvenir au Service des bourses **au plus tard le 24 janvier 2019** (par courrier électronique à fellowships@itu.int ou par télécopie: +41 22 730 57 78). *Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en compte.*InterprétationL'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription si vous avez besoin de langues autres que l'anglais avant **le 31 janvier 2019**.Participation à distance aux réunionsDes services interactifs de participation à distance seront assurés pour les réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D. En parallèle, la diffusion habituelle sur le web dans toutes les langues sera assurée pour les différentes réunions. Un **compte TIES** est nécessaire pour pouvoir accéder aux services interactifs de participation à distance et à la diffusion sur le web. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles [ici](http://www.itu.int/TIES/index.html).Questions à l'étudeVous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les commissions d'études, tels qu'ils ont été approuvés par la CMDT‑17, sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles: [site web](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=2&sp=2014&stg=1) de la Commission d'études 1 et [site web](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=2&sp=2014&stg=2) de la Commission d'études 2.Contributions aux travaux des commissions d'étudesVos contributions aux travaux se rapportant aux Questions à l'étude à l'UIT‑D seront très appréciées. Vous pouvez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.Conformément à la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017), les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des Groupes du Rapporteur se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:• Toutes les contributions pour suite à donner reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur. • Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.• Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées mais sont gardées pour la réunion suivante. Aucune contribution n'est acceptée après l'ouverture de la réunion.• Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. S'il y a lieu, **les enseignements tirés et les bonnes pratiques proposées** devraient être présentés dans la contribution. Il convient de mentionner clairement quelle suite la réunion est invitée à lui donner.• Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour (par exemple, des documents descriptifs soumis par des Etats Membres, des Membres du Secteur, les Associés, les établissements universitaires ou des entités ou organisations dûment autorisées, des déclarations de politique générale, etc.) ainsi que les autres documents, considérés par le Président de la commission d'études et/ou le Rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner. • Les contributions *pour information* doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.• Les documents soumis aux commissions d'études **en tant que contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages**. Pour les textes existants, on devrait utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes in extenso. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: <http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/contributions/sg_v2/index.asp?lg=2&prd=2018>. Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne pour garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.Conformément au § 13.2 de la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017), la date limite pour la soumission des contributions à traduire a été fixée au **31 janvier 2019** pour la Commission d'études 1 et au **7 février 2019** pour la Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.

| Réunion | Dates | Date limite pour les demandes de bourses | Date limite pour les demandes concernant l'interprétation | Date limite pour la soumission des documents à traduire | Date limite pour la soumission des documents non traduits |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Commission d'études 1** | 18-22 mars 2019 | 24 janvier 2019 | 31 janvier 2019 | 31 janvier 2019 | 5 mars 2019 |
| **Commission d'études 2** | 25-29 mars 2019 | 24 janvier 2019 | 31 janvier 2019 | 7 février 2019 | 12 mars 2019 |

Les réunions des équipes de direction de la CE 1 et de la CE 2 auront respectivement lieu les 17 et 24 mars 2019, l'après-midi. La réunion de l'équipe de direction commune des CE 1 et 2 de l'UIT-D se tiendra le 24 mars 2019.Documentation, collaboration et contacts en réseauxLes réunions des Commissions d'études de l'UIT‑D se dérouleront sans document papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions sur place et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide d'utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible [ici](http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/delegate-resources/synchronization-application.aspx).L'Application **ITU-D Events Mobile and Desktop Application** permet aux participants d'avoir accès, simplement et rapidement, sur leur ordinateur, leur smartphone ou leur tablette, à tous les documents pertinents et à d'autres informations pratiques concernant les réunions. Des précisions sur la marche à suivre pour télécharger cette application sont disponibles [ici](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/Pages/mobileapp.aspx).Différents **outils de collaboration** sont disponibles en vue de faciliter la participation électronique des collaborateurs aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D. Les **listes de diffusion** permettent l'échange de courriers électroniques entre les experts s'intéressant aux sujets à l'étude, tandis que les sites de collaboration SharePoint offrent un lieu de rencontre virtuel où les participants peuvent trouver un calendrier des activités, des annonces et une zone d'échange de documents pour faciliter les travaux entre et pendant les réunions. Il existe également un site exclusivement réservé aux équipes de direction des commissions d'études, dotée de fonctionnalités similaires. Des informations sur les outils de collaboration sont disponibles [ici](https://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/collaborative-tools.aspx).Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des commissions d'études via le site web, les sites collaboratifs, l'outil de synchronisation et l'application ITU-D Events Mobile and Desktop Application. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles [ici](https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx).Possibilités de parrainageDes possibilités de parrainage sont proposées pour les activités en relation avec les réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D (par exemple exposition, pause-café/thé, déjeuners, petits déjeuners, etc.). Il s'agit d'une occasion exceptionnelle pour votre entité de mieux se faire connaître et d'accroître son rayonnement.Des précisions sur ces possibilités et les avantages qui en découlent sont disponibles en ligne à l'adresse: <http://www.itu.int/go/itudsponsorships>. **Si vous avez des questions, le BDT reste à votre disposition et peut être contacté par courrier électronique à l'adresse:** bdtpartners@itu.int.Informations pratiquesUne liste des hôtels à Genève qui accordent des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée [ici](http://www.itu.int/net4/travel/index-fr.aspx).Pour toute question concernant ces réunions et les activités des Commissions d'études de l'UIT‑D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: devsg@itu.int ou par téléphone au +41 22 730 5999). |

Annexe 3

Structure générale des rapports attendus sur les Questions confiées à la Commission d'études 1 de l'UIT‑D (novembre 2018)

* [Lien](https://www.itu.int/md/d18-sg01.rgq-adm-0018) vers le document regroupant la structure générale des projets de rapports attendus sur les Questions confiées à la Commission d'études 1 de l'UIT-D.

Structure générale des rapports attendus sur les Questions confiées à la Commission d'études 2 de l'UIT‑D (novembre 2018)

* [Lien](https://www.itu.int/md/d18-sg02.rgq-adm-0018) vers le document regroupant la structure générale des projets de rapports attendus sur les Questions confiées à la Commission d'études 2 de l'UIT-D.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_